



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
D'INFORMAZIONE



INCANTESIMU

# PARCE QUE LA MUSIQUE EST PARTAGE

P6

1,60€

Photo Kevin Segui

Photo Markus Spiske

REVENUS  
LA CORSE,  
TERRE DE CONTRASTES  
ET D'INÉGALITÉS  
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
ASSEMBLÉE P5 • EN BREF ET EN CHIFFRES P10  
JACQUES FUSINA P11 • CARNETS DE BORD P12  
ANNONCES LÉGALES P14



S E M P R À F I A N C ' À V O I

RETOURNE EN CLASSE,  
NUMÉRO 6!



KAMPA

## SOMMAIRE

OPINIONS

P4

ASSEMBLÉE **DÉCONFINEMENT**

P5

INTERVIEW **INCANTESIMU**

P6

ÉCONOMIE **INÉGALITÉS DE REVENUS EN CORSE**

P8

EN BREF ET EN CHIFFRES

P10

LIVRES **LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA**

P11

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P12

ANNONCES LÉGALES

P14

**CORONAVIRUS COVID-19***Pour faciliter l'information pendant la période actuelle**alors qu'une épidémie frappe cruellement**de très nombreux pays et singulièrement le nôtre,***ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE***souhaite répondre**aux aléas du confinement et de la distribution**par la Poste en favorisant**volontairement le maintien du lien social.**Que vous soyez lecteur habituel ou pas,**abonné ou pas, vous pouvez télécharger gratuitement**notre hebdomadaire sur notre site***[www.icn.corsica](http://www.icn.corsica)***à partir d'aujourd'hui et ce jusqu'au**rétablissement des conditions de vie normales.**~ Paul Aurelli et toute l'équipe du journal ~*

## Libertà cundizionali

H è sunata luni scorsu l'ora di u scunfinamentu. Una liberazioni pà una mansa di parsoni, puru s'è certi ùn ani micca aspittatu ssa dicisioni ufficiali pà «strap-pà» i so cateni... Dopu à guasgi dui mesi di «lockdown» com'ellu si dici in inglesi, c'hè da dumandassi com'ella hà da ripighjà, di manera progressiva, a vita. È s'è, trop-pu prissati, i membri di u guvernu aviani dicisu a fini di u cunfinamentu cù pricipitazioni? Si pò avè a paura di una ricullata viulenti di l'epidemia da quì à calchi simana, com'ellu si cuminciaria à veda in Alimagna è certi lochi d'Asia? I cumpurtamenti virtuosi, cù un'igièni mai vista è a missa in ballu di riflessi è gesti sfarenti, sarani oramai a nurmalità pà campà in sucità è pà sempri? I dumandi sò numarosi parchi, malgradu a conclusioni di ssa stonda inedita, l'incertezzi sò podassi più cà mai forti. In Corsica, una pulemica maiò hè nata calchi ghjornu fà, par via di a vulintà di u presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni, di metta in piazza un «Green Pass». U scopu: fà chì tutti i parsoni chì volini ghjunghja nant'à l'isula, da u cuntinenti è da u stanieru, passessini un test di ricerca di u Coronavirus. S'è a prova hè pusitiva, l'omu o a donna ùn pudarà entra nant'à u tarritoriu. Un'idea chì hà fattu trasaltà tutti i prufizionali di u turisimu, dighjà impauriti da ciò ch'ella sarà a so staghjoni. S'ella si pò capisci, si pudaria aghjustà chì senza a saluta, ùn vali mancu à pinsà à travaghjà! Infini... Si vedi bè chì u famosu ritornu à una vita ditta nurmali ùn hè micca pà dumani, chì tuttu u mondu avanza à pasponi, campendu ogni ghjornu dopu à l'altu cù abbastanza pinseri. Ci saria da perda u capu pà i più debbuli, è micca solu! Ciò chì si pò spirà, a ripetimu, hè chì ssa «liberazioni cundizionali» ùn inghjinessi micca, par via di viulazioni di «cuntrolli ghjudiziarri» un ritornu in furia sottu à i marchjoni chì tandu quì, parechji ùn si pudariani mai più rialzà... ■ **Santu CASANOVA**

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsica

**BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION**

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction Eric Patris • [eric.patris-sra@icn-presse.corsica](mailto:eric.patris-sra@icn-presse.corsica)

**BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA**

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40  
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92

**CorsicaPress Éditions SAS**

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale  
Fondateur Louis Rioni



## LES 55 JOURS DES PÉKINS

**Édouard Philippe, interpellé** à la Chambre des députés a parlé des «55 jours qui ont changé la France...» Les 55 jours des pékins, tant il est vrai que la guerre déclarée lors d'une allocution de M. Macron fut de fait menée par des citoyens plus civils que militaires. Des corps francs. Des volontaires. Des *es-pontaneos* entrés dans l'arène sans soif de gloire. Drôle de guerre. Une fois de plus. Une fois de trop. À aucun moment, il n'a été question d'une mobilisation générale. Pas même d'un tirage au sort. Méthode plus qu'aléatoire quand, à l'exemple donné par l'armée de Périclès, certaines troupes, désignées par les fèves blanches, se contentèrent de regarder leurs congénères mourir au champ d'horreur sans armes pour combattre. Pas d'injonction donc pour voler au secours de la Patrie en danger. Pas de mise en valeur d'une Rosie la riveuse à la française. Pas de Marianne interpellant les adeptes du droit de retrait par un «*j'ai besoin de vous!*». Une défense passive basée sur la distanciation, façon de snober le virus; le lavage des mains et de cerveaux dans des cuveaux vides de toute véritable empathie, sans omettre de se redorer la pilule placebo à l'aide de bobards rebaptisés fakes. Avec, pour chapeauter le tout, à quelques jours d'un déconfinement laborieux, l'intervention du Président de la République affirmant en substance «*nous sommes en passe de réussir grâce aux travaux accomplis pendant trois ans*». Affligeante façon de se voter un satisfecit. Irrespectueuse manière de détourner à son avantage une réussite [si réussite il y a!] au détriment des éternels sans dents. De détrousser ces pékins, femmes et hommes de savoir-faire et de devoir, de courage et de dévouement; unis dans un formidable courant d'entraide et de fraternité, né d'initiatives citoyennes instaurées pour pallier les insuffisances de l'État. Cette confiscation d'heures de lutte, d'angoisses, de désespoir et d'espoirs, de larmes de rage et de deuils, dans le but d'étayer un bilan insincère n'est pas de nature à nous porter à croire que notre actuel berger, avec ou sans Némé, saura demain nous guider vers de verts pâturages. Ce qui n'empêche pas de promettre et de promettre encore. En attendant, camarades pékins, recorvéables en puissance, n'oubliez pas de vous garder. À droite comme à gauche. Sachez vous contenter du peu qui pourra vous échoir. Et surtout soyez raisonnables! Ne rêvez pas à un certain masque noir rehaussé d'un petit motif tricolore du plus bel effet. Il s'agit d'un modèle exclusif. Il n'a jamais été question d'en doter la plèbe pékinoise. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

## IL FALLAIT LE DIRE

«*Je n'ai pas à commenter des rumeurs de presse telles que vous les relayez.*»

C'est en substance ce qu'a répondu **Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement**, le 13 mai lors d'un point-presse, à une question à propos de ce qu'il va bientôt falloir appeler l'affaire Avia, révélée par *Mediapart* la veille. Une énième affaire dont on comprend sans peine qu'elle embarrasse le gouvernement, tant il est malencontreux de voir épinglée, pour des faits de harcèlement et de racisme, la promotrice d'une loi contre la haine et le racisme, au moment même où elle doit la défendre devant ses collègues députés. Cette inhabituelle sobriété, certains parleraient même d'austérité, de la part de Mme Ndiaye qu'on a connue nettement plus prime-sautière, ne parvient pas à cacher qu'officiellement, une enquête de presse sourcée et argumentée est considérée par l'exécutif comme une rumeur. Et c'est aussi annonciateur de problèmes pour la presse en général que les accusations de «coup monté» visant un cadreur de BFMTV qui a le tort d'immortaliser Mme Ndiaye la clope au bec avant une interview. ■ **EP**

## 3M pour 3 mercis

En ces premiers temps de déconfinement où l'observation stricte des gestes barrières doit rythmer nos sorties pour éviter une nouvelle propagation de Covid-19, peut-être avez-vous remarqué que certains visages masqués portent le logo très reconnaissable de la compagnie américaine 3M. Outre l'expression du conglomérat qu'il représente, pourquoi ne pas rêver ne serait-ce qu'un instant que ce sigle visible de tous et qui camoufle quelques frimousses porterait un message plus subliminal et plus empathique? Un 3M, qui serait en réalité la triple répétition d'un seul mot choisi parmi les milliers commençant par la lettre M, qui marquerait notre gratitude et manifesterait notre reconnaissance. Un logo réinventé pour dire trois fois «merci».

Un premier m(erci) pour les soignants qui, au bord de la rupture physique et psychologique depuis des mois, se sont relevés comme une seule femme (puisqu'elles sont majoritaires dans le milieu hospitalier et le secteur de la santé); pour tous ceux qui, souvent déconsidérés par une Olympe hautaine, se sont avérés être d'humbles et responsables résistants en ce temps de guerre. Agents de sécurité ou d'entretien, administratifs en télétravail, caissiers, livreurs, ripeurs, artisans, commerçants, employés au service des vivants mais aussi des défunts, bénévoles... ils ont tous fait preuve de loyauté, d'affabilité et de solidarité.

Un deuxième m(erci) pour tous ces oubliés qui œuvrent dans ce qui semble inessentiel alors que leurs créations se sont révélées essentielles pour nous faire sourire, rêver d'ailleurs, nous éviter de glisser dans un abîme creusé par ce flot interminable et continu de nouvelles alarmantes et anxiogènes, déversé dans nos espaces intérieurs. Je veux bien entendu parler des auteurs, des acteurs, des danseurs des musiciens, des comédiens, des artistes, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont embelli et enrichi nos jours parfois gris et nos nuits quelques fois blanches. Comment aurions-nous vécu ce confinement sans film, sans livre, sans spectacle, sans musique, sans culture?

Et enfin un troisième m(erci) qui, s'il est court, n'en est pas moins sincère. merci à vous qui n'avez jamais cessé de nous lire, nous questionner, nous commenter et nous faire partager vos propres vécus de confinés, au détour d'une conversation, d'une interview, d'un courrier.

Trois fois merci! ■ **Dominique PIETRI**

# « UN ACTE POLITIQUE LOURD »



**Lors de la session de l'Assemblée de Corse du 7 mai, l'exécutif a présenté un plan de déconfinement avec des modalités propres à la Corse. Parmi elles, la demande de mise en place d'un « green pass » pour entrer sur l'île à compter du 23 juin n'a pas manqué de faire réagir.**

« Nous sommes face à une épidémie particulièrement dangereuse qui n'est pas vaincue. Certains disent qu'elle pourrait disparaître, mais nous savons qu'elle pourrait tout aussi bien repartir ». Le ton grave, c'est par ces mots que Gilles Simeoni a introduit le « plan de sortie maîtrisée du confinement pour la Corse » porté par le Conseil exécutif, lors de la session de l'Assemblée de Corse du 7 mai. Un rapport de 40 pages présenté comme un « acte politique lourd » qui vise à « concilier au mieux » l'enjeu sanitaire et l'enjeu économique, social et sociétal. Pensé « pour aller plus loin que le cadre fixé par le gouvernement », ce plan instaure ainsi un comité composé de quatre scientifiques qui aura « pour objectif d'aider à la décision », et un conseil consultatif qui permettra pour sa part « de partager et d'échanger les informations ». Comme au niveau étatique, le plan prévoit par ailleurs des avancées par paliers de 3 semaines, avec pour objectif « la diminution la plus forte possible de la présence du virus en Corse ». Pour ce faire, le président de l'exécutif indiquait notamment vouloir aller vers un port généralisé du masque, une massification des tests à hauteur de 3500 à 3600 tests/semaine à compter du 11 mai [au lieu des 2500 prescrits par le gouvernement], et l'identification des cas contacts. Point sensible qui avait provoqué quelques remous au sein même de la majorité, Gilles Simeoni affirmait dans la foulée que le conseil exécutif ne souhaite « pas de rentrée générale en présentiel avant septembre », et a de facto « décidé de ne pas ouvrir les collèges et lycées ». Enfin, afin de concilier les impératifs de rigueur sanitaire et l'arrivée de la saison estivale avec un flux potentiel de touristes venus de l'extérieur « qui est un facteur d'une importance quantitative sans équivalent en France », il annonçait une mesure qualifiée de « révolutionnaire » en demandant la création d'une sorte de passeport sanitaire. « Ce qui est proposé est de mettre en place un green pass, c'est-à-dire une autorisation sanitaire d'entrer sur le territoire, avec la demande que toute personne qui vienne de l'extérieur justifie d'un test PCR de moins de 7 jours qui démontre qu'elle est séronégative », explique-t-il en précisant que ce dispositif serait mis en place à compter du 23 juin. « Cela doit se discuter avec l'Etat, doit s'obtenir et ce sera un combat. Mais il faut ceci pour à la fois préserver la Corse et les Corses et en même temps organiser une saison touristique qui permette d'aller vers une lueur d'espoir et une reprise de l'activité économique. C'est la seule façon de construire une offre touristique crédible, attractive, sécurisée au plan sanitaire pour les touristes et notre population ». Un avis non partagé par l'opposition, Jean-Charles Orsucci en tête. « Quand je lis ce rapport, mon sentiment c'est qu'on ne veut pas de touristes en Corse cet été », fustigeait le leader d'Andà per Dumane. Du côté de la droite, Valérie Bozzi avançait pour sa part des éléments matériels qui empêcheraient la mise en place de cette proposition : « Elle me semble très discriminatoire », tançait-elle : « On ne peut pas faire croire que l'on va sélectionner les touristes qui viendront en Corse sur cette base. C'est la porte ouverte à la discrimination pour d'autres maladies, et juridiquement on n'arrivera jamais à mettre en place ce genre de tests obligatoires et d'interdiction de territoire pour une personne malade. Cela me semble proche de la fake news ». Malgré les votes contre d'Andà per Dumane et l'abstention de la droite, le plan a tout de même été adopté quelques minutes plus tard. Aussitôt, la proposition de « green pass », elle, a provoqué l'ire de professionnels du tourisme qui craignent « un coup de grâce porté à la saison ». Si rien n'est acté pour l'instant du côté du gouvernement, sur BFMTV, le 11 mai, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a pour sa part annoncé ne pas être favorable à cette mesure, lui préférant par exemple une mise en quatorzaine à l'arrivée sur le territoire, éventualité qui a toutefois été balayée par le Conseil Constitutionnel quelques heures plus tard. ■ Manon PERELLI

# PARCE QUE LA MUSIQUE EST PARTAGE

**Le grand public les avait découverts en trio dans l'émission The Voice, en 2017, avec une reprise aussi séduisante qu'inattendue du Zombie des Cranberries qui résumait bien leur projet musical : allier pop, soul et chant traditionnel corse, ne pas s'arrêter à des barrières musicales ou linguistiques.**

**Yvan Hébert et Joseph Pastinelli forment à présent le duo Incantesimu. Parrains de l'association Hors Norme, ils ont naturellement pris part à son projet Canteremu per i nostri. Parce qu'ils ne conçoivent pas la musique sans partage.**

**Est-ce que vous imaginiez que nous en viendrions au confinement, est-ce que vous avez senti les choses arriver ?**

**Joseph Pastinelli :** Je l'ai senti venir dans le sens où je voyais ce qui arrivait dans les autres pays, et je me suis dit que ça pouvait très bien nous arriver aussi. Mais c'est arrivé plus vite que je ne pensais.

**Yvan Hébert :** Au tout début, j'étais à Paris où je fais mes études et je n'ai pas immédiatement vu venir le coup, je continuais à prendre le métro. Au bout d'un certain temps, j'ai pris conscience de la gravité de la situation et j'ai décidé de me mettre en télé-travail.

**Comment et où avez-vous vécu ce confinement ?**

**J.P. :** Je l'ai passé au village, à Olmeta-di-Tuda et je l'ai assez bien vécu, même si c'était une situation bizarre, bien différente de la vie de tous les jours. Mais je ne me suis pas senti lésé. J'ai la chance d'avoir un jardin et je me suis réorganisé pour mettre à

profit ce confinement, me consacrer à des choses que je n'avais pas encore trouvé le temps de faire ou de peaufiner.

**Y.H. :** J'étais revenu au domicile familial, à Bastia, et j'ai pu continuer à suivre mes cours à distance. Ensuite, il est vrai que cette situation a remis en question les projets professionnels du groupe. On préparait notre tournée d'été qui bien sûr est compromise. Il y a beaucoup d'incertitudes. Donc, on le vit plus ou moins bien. Mais on a la chance que les personnes autour de nous soient restées en bonne santé. On ne peut donc pas se plaindre. S'il y a une chose qu'on retient de tout ça, c'est que la santé passe avant tout.

**Avez-vous malgré tout réussi à avancer sur vos projets, notamment pour ce qui est de votre prochain album, en collaboration avec le réalisateur artistique Franck Authié ?**

**Y.H. :** On a eu la chance de pouvoir réaliser les dernières prises en studio juste avant que les choses basculent en France. Ça s'est joué à une semaine près. Nous étions en studio depuis septembre.

Mais c'est surtout sur l'aspect de la recherche de partenaires professionnels que cette situation nous a le plus impactés.

**Comment s'est nouée la collaboration avec Franck Authié?**

**J.P.:** Déjà, quelques mois après la fin de The Voice, un attaché de presse de My Major Company qui appréciait notre travail nous avait contactés pour nous parler d'un réalisateur musical qui serait prêt à travailler avec nous. Mais ça ne s'était pas fait, cela dit. Puis, l'été dernier, alors qu'il était question qu'on tente l'Eurovision, on l'a contacté. On s'est rencontrés... et on a tout de suite accroché!

**L'album contiendra uniquement des nouvelles compositions. Comment se passe le travail de création? Chacun a-t-il un rôle assigné?**

**J.P.:** Non. Parfois, l'un écrit un texte pour lequel il faut composer une musique, d'autres fois, c'est une musique pour laquelle il faut écrire des paroles. Et il n'y a pas de leadership.

**Y.H.:** Joseph a plus de facilités que moi pour les textes, et j'en ai un peu plus pour les compositions, mais que ce soit pour la musique et ou les textes, les choses se font à deux.

**Comment le travail de Franck Authié s'est-il intégré au vôtre?**

**J.P.:** Ça s'est fait assez naturellement. Il a très bien capté l'âme corse du projet et c'était très important pour nous que quelqu'un qui n'est pas corse puisse comprendre cette nature, cette culture, et y apporte sa touche pop. C'est ce qui rend ce projet d'autant plus original.

**Y.H.:** Franck a une oreille exceptionnelle et nous avons travaillé main dans la main sur tous les titres, de A à Z. Comme j'étais à Paris et que son studio est près de chez moi, je m'y rendais très régulièrement pour y travailler sur ce que Joseph et moi avions déjà préparé. Et après chaque séance de travail, on transmettait tout à Joseph. Non seulement la collaboration avec lui a été très saine, mais une relation amicale s'est instaurée. La part humaine est toujours importante, pour nous, dans les projets.

**J.P.:** Sans cette dimension-là, les choses n'avancent pas.

**Quelle sera la tonalité de l'album? Est-ce qu'il y aura un thème, un fil conducteur?**

**Y.H.:** Ce ne sera pas un album thématique à proprement parler, mais on a voulu des textes qui traitent de choses qui nous tiennent à cœur : l'attachement à des valeurs, à la nature, le respect de la vie. Sans vouloir pour autant revendiquer un positionnement militant ou politique. Certains titres sont en corse, d'autres en français, d'autres encore en anglais, trois langues que nous utilisons en concert depuis nos débuts. Et la musique, elle, est un des rares langages universels.

**3 ans après votre passage à The Voice et votre reprise de Zombie, quel regard portez-vous sur cette expérience?**

**J.P.:** S'il fallait la revivre, je le ferais sans hésiter! C'étaient des moments merveilleux, qui m'ont fait réaliser à quel point je tenais à faire un métier de ma passion.

**Y.H.:** Une expérience incroyable, très positive qui nous a permis de faire de belles rencontres et d'apporter notre pierre à l'édifice en contribuant à porter notre culture insulaire devant le grand public français. On a eu le cœur serré au moment d'en partir. Pas parce qu'on avait perdu mais parce qu'on s'était attachés à une équipe qui s'est montrée très bienveillante.

**Les mesures prises pour tenter de freiner la propagation du Covid-19 ont de lourdes répercussions sur le spectacle vivant. Comment envisagez-vous l'idée d'un monde sans concert live, pour une période indéterminée?**

**Y.H.:** Un monde où il n'y aurait plus jamais de live n'est pas envisageable pour moi. On fait de la musique pour monter sur scène et partager avec le public. Même si les nouvelles technologies permettent des choses incroyables, ça ne remplace pas la commu-

nion avec le public. Il faut prendre son mal en patience.

**J.P.:** On ne laissera pas tomber notre public, on a continué et on va continuer à partager l'avancée de notre travail sur les réseaux sociaux, y partager des morceaux de musique, parce que ça peut aider à redonner le sourire à des gens. Mais le partage, la communion, pendant et après un vrai concert, c'est irremplaçable!

**Vous avez eu cela dit l'occasion de renouer brièvement avec le live, dans le cadre du projet Canteremu per i nostri, lancé par l'association Hors Norme qui propose des mini-concerts pour les personnes en Ehpad et établissements de soins. Qu'est-ce qui vous a poussés à adhérer au projet et à devenir les parrains de l'association?**

**J.P.:** Le fait de prendre part à une démarche d'entraide. Et puis le respect de nos anciens est le thème de notre deuxième single. On ne pouvait donc pas laisser passer l'opportunité de mettre des actes sur nos paroles.

**Y.H.:** On a toujours répondu présents pour le mouvement associatif, notamment la Marie-Do ou Rêves de gosse. On sait que pour les personnes qui sont dans des Ehpad, cette période est particulièrement difficile, c'est donc important pour nous de pouvoir prendre part à cette initiative en jouant pour elles et de parrainer Hors Norme.

**On vous a vu aussi prendre part au mouvement de soutien aux hôpitaux et Ehpad. C'est important, la dimension de l'engagement, pour un artiste?**

**J.P.:** Le terme « engagé » est vaste. Mais il peut aussi vous classer, vous faire entrer dans des couloirs un peu fermés. Notre but est de toucher le plus de monde possible, pas de nous ranger dans une catégorie très délimitée. Par contre, s'engager pour aider, oui, c'est important.

**Y.H.:** Nous sommes des artistes pop de tradition corse, nous ne sommes pas « engagés » dans nos textes. L'engagement, pour nous, c'est de mettre notre musique au service de causes, d'actions.

**On en entend beaucoup parler d'un « monde d'après »... Comment se sent-il, pour vous, dans l'idéal?**

**J.P.:** J'aimerais moins d'individualisme, plus de conscience, d'attention aux autres, de respect de la vie, de la santé, plus de consommation locale, aussi.

**Y.H.:** J'espère le retour des aspects positifs d'avant, le retour d'une vie en société. Mais j'espère aussi une prise de conscience sur l'importance de certaines choses comme l'hygiène et la santé ou le besoin de moyens des hôpitaux. ■

*Propos recueillis par Elisabeth Milleliri*

**RÉCRÉER DU LIEN GRÂCE À LA MUSIQUE**

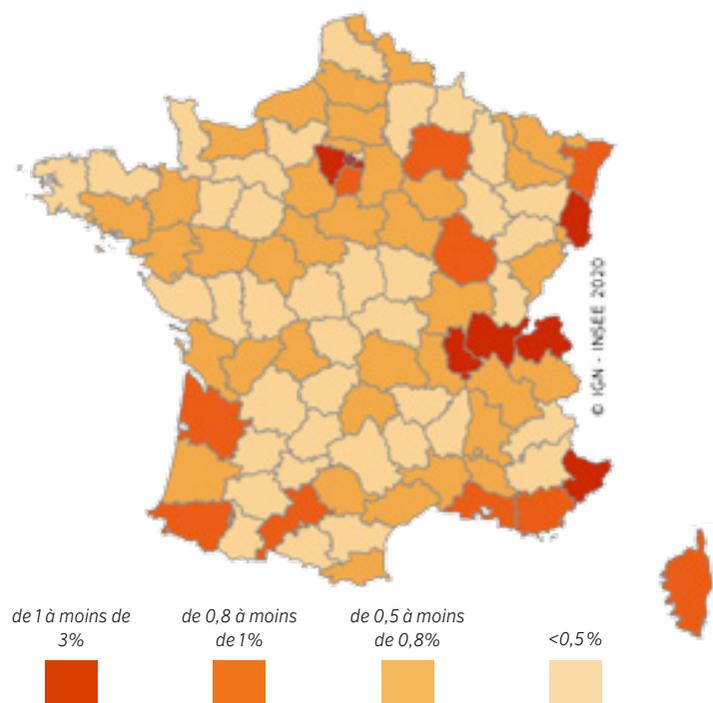
Porté par Hors Norme, validé par Franck Robine, préfet de Corse, et soutenu par l'Agence régionale de santé, le projet Canteremu per i nostri vise à ouvrir une fenêtre sur la musique aux personnes âgées ou en situation de handicap vivant dans des structures spécialisées ou des Ehpad en organisant de petits concerts à leur attention, dans les cours, jardins ou aux abords extérieurs des établissements où elles résident. Et ce dans le strict respect des règles de prudence. Une sorte de remise au goût du jour des aubades. Alors que les artistes sont confrontés à bon nombre d'incertitudes du fait de la fermeture des salles de spectacle et de l'annulation des festivals, nombre d'entre eux ont répondu « présent » à l'appel de l'association et accepté de se produire bénévolement pour partager un moment de musique avec les résidents et les soignants des établissements. ■ EM

REVENU

# CORSE, TERRE DE CONTRASTES ET D'INÉGALITÉS

**Si elle est la région métropolitaine qui présente le taux de pauvreté le plus élevé, une étude flash de l'Insee parue le 12 mai rappelle que la Corse est également bien placée dans le peloton de celles où vivent des personnes à très fort revenu. Une double particularité qui se traduit donc par une importante inégalité de revenus.**

## PART DE TRÈS HAUTS REVENUS DANS LA POPULATION FISCALE PAR DÉPARTEMENT



Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.  
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofj) 2017.

**A**vec 19,6% de la population, soit 5 points de plus que le niveau observé sur l'ensemble de la France métropolitaine, la Corse est la région où le taux de pauvreté est le plus élevé. Mais elle est également au deuxième rang, derrière Paca, de celles [en province, tout du moins] où se constatent les plus fortes disparités de revenus. Les 10% de ses habitants les plus aisés y ont des niveaux de vie 3,6 fois supérieurs à ceux des 10% les plus modestes. « Ainsi, note l'Insee, sur l'île résident également plus de personnes à très hauts revenus qu'ailleurs. Ces personnes constituant le 1% des plus aisés de la population française, appartiennent à des ménages qui perçoivent un revenu supérieur ou égal à 108 700 euros par an et par unité de consommation. Cela correspond, par exemple, à 9 100 euros mensuels pour une personne seule, ou encore à 19 020 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans ».

On dénombre donc en Corse 2 500 personnes vivant dans 1 160 ménages à très hauts revenus et représentant 1% de sa population fiscale. Ce qui peut sembler une part infime. Et pourtant, l'île se classe au deuxième rang français pour ce qui est de la part de la population à très hauts revenus, à égalité avec Auvergne-Rhône-Alpes qui, pour sa part, « bénéficie notamment de sa proximité avec la Suisse : deux de ses départements frontaliers [l'Ain et la Haute-Savoie] ont des taux de très hauts revenus nettement supérieurs à la moyenne [respectivement 1,3% et 2,0%] ». Mais cela dit, avec un taux de 2,3%, la première place revient à l'Île-de-France qui concentre à elle seule 19% de la population. Une large part des très hauts revenus français se concentre plus particulièrement sur deux départements franciliens : 20% résident à Paris et 10% dans les Hauts-de-Seine.

En entrant un peu plus dans le détail, l'Insee constate que « les ménages à très hauts revenus qui résident en Corse ont de plus, des revenus initiaux en moyenne 3,5% plus élevés qu'en

Photo Markus Spiske • Unsplash

93 % des ménages insulaires à très hauts revenus disposent de revenus du patrimoine, alors que seuls 42 % des ménages de la population corse en bénéficient.

ORIGINE PRINCIPALE DES REVENUS INITIAUX	SALAIRES ET TRAITEMENTS	REVENUS DES ACTIVITÉS NON SALARIÉES	INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, PENSIONS, RETRAITES, RENTES ET AUTRES	REVENUS DU PATRIMOINE
Très hauts revenus (Corse)	30,68	32,76	6,48	30,08
Très hauts revenus (France de province)	47,42	19,63	11,02	21,93
Ensemble des ménages (Corse)	48,64	4,99	40,79	5,59
Ensemble des ménages (France de province)	55,07	3,12	37,23	4,58

«La Corse est la région de France de province où les très hauts revenus participent le plus à l'impôt: ils contribuent pour 13,3 % de l'impôt régional contre 9,6 % au niveau de la France de province.»

France de province. Et leur revenu médian [144 000 euros] est le plus important après l'Île-de-France. Parmi ces très hauts revenus, les 10 % les plus aisés se démarquent également par des niveaux de revenus supérieurs de 8,3% à ceux de France de province». De plus, «compte tenu de la structure économique de l'île et de ses emplois, les ménages à très haut revenus perçoivent plus souvent l'essentiel de leurs revenus d'activités non salariées». Ce cas de figure concerne 33% des ménages à très hauts revenus de Corse contre 20% en France «de province» et ce type de revenu principal est également «bien plus fréquent que pour l'ensemble des ménages» puisqu'il est de 5% en Corse contre 3% en France de province.

Il s'avère par ailleurs que pour près d'un tiers de ces ménages corses à très haut revenu [30%] la source principale de revenus est leur patrimoine, alors que hors Île-de-France, cette proportion est de 22% en France métropolitaine. En outre, 93% des ménages insulaires à très hauts revenus disposent de revenus du patrimoine, alors que seuls 42% des ménages de la population corse en bénéficient. Et, malgré la présence plus forte de retraités dans la région, pensions et rentes ne constituent que très rarement le revenu principal des ménages à très hauts revenus [6% contre 38% des ménages insulaires]. Les emplois fortement rémunérés [cadres supérieurs des grandes entreprises, ingénieurs, chercheurs] étant moins représentés en Corse, 31% seulement de ses ménages à très hauts revenus ont des salaires comme ressource principale, contre 47% en France de province.

Les impôts, cela étant, impacteraient le niveau de vie ces ménages plus que ce n'est le cas en France de province. «En Corse, souligne l'Insee, les ménages à très hauts revenus captent 6,6% de l'ensemble des revenus initiaux. Après redistribution, ils ne détiennent plus que 5,1% des revenus disponibles soit une baisse de 31% contre 29% en France de province. En effet, la Corse est la région de France

de province où les très hauts revenus participent le plus à l'impôt: ils contribuent pour 13,3% de l'impôt régional contre 9,6% au niveau de la France de province. Cela tient à la fois à un taux important de très hauts revenus et à leur niveau élevé de ressources, mais aussi, à l'autre extrémité, à une pauvreté plus fréquente. Cependant, l'origine des revenus plus variée et moins centrée sur le salariat peut également contribuer à cet écart».

Trois pôles urbains -Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio- concentrent près de la moitié [47%] des personnes à très hauts revenus de Corse, contre 36% des résidents fiscaux: il apparaît que dans ces territoires de densités intermédiaires correspondant aux pôles d'emploi de l'île, les ménages à très hauts revenus ont plus régulièrement leur revenu principal issu d'activités salariées [+ 4 points] ou non salariées [+ 3 points] que dans des territoires moins denses. Tandis que «dans les espaces peu denses ou très peu denses, leurs ressources proviennent davantage de leur patrimoine [+ 3 points] ou des revenus de remplacement tels que les pensions, rentes et retraites [+ 5 points]».

Fait notable, ces ménages insulaires à très hauts revenus ont, plus encore qu'au niveau national, un référent fiscal âgé: dans 43% des cas, il a entre 60 et 74 ans, contre 39% au niveau national et 28% pour l'ensemble des ménages fiscaux de l'île. De ce fait, il s'agit donc, le plus souvent, de couples sans enfant à charge fiscalement [33% contre 22% pour l'ensemble des ménages corses] et plus rarement de familles monoparentales ou de ménages complexes. Sans trop de surprise, ces ménages à très hauts revenus sont majoritairement propriétaires de leur logement, avec une proportion de 85%, contre 55% parmi l'ensemble des ménages corses; une part qui, cela dit se situe en deçà de ce qui est observé au niveau national, avec 90% de propriétaires dans la catégorie des très hauts revenus, contre 61% pour l'ensemble des ménages français. ■ PMP

AJACCIO

## Les médiathèques à l'heure du drive

À partir du 18 mai, le réseau des médiathèques et bibliothèques de la Ville d'Ajaccio reprend du service, mais adapte son fonctionnement à la situation en proposant à qzq adhérents un service biblio-drive permettant d'emprunter à nouveau livres, CD et DVD. Il sera à nouveau possible d'emprunter un maximum de 5 documents pour une durée de 3 semaines, après les avoir réservés, soit par mail (de préférence) soit par téléphone\*, en mentionnant son identité, ses coordonnées téléphoniques et son numéro d'abonné. Après quoi, le retrait s'effectuera à l'entrée des médiathèques, au jour et à l'heure de rendez-vous\* fixés par le bibliothécaire qui, à toutes les étapes, s'assure de prendre toutes les mesures de sécurité sanitaire pour éviter tout risque de contamination. Les abonnés sont invités à se munir d'un sac personnel pour le transport des documents empruntés. Si n'est pas possible de réserver les livres en ligne sur le portail des médiathèques ([www.bibliotheque.ajaccio.fr](http://www.bibliotheque.ajaccio.fr)), les abonnés peuvent en revanche consulter le catalogue pour s'assurer de leur disponibilité. Ce service concerne l'ensemble des médiathèques et bibliothèques du réseau, à l'exception de celle de Mezzavia où sa mise en œuvre n'a pas été possible. Les documents à restituer pourront être déposés dans une boîte située à l'extérieur des médiathèques. Par ailleurs, sur sa page Facebook, le réseau propose régulièrement des conseils de lecture, des activités ludiques et pédagogiques pour enfants ou des visites virtuelles de lieux culturels... Enfin, si les espaces numériques restent fermés au public, un service de soutien numérique a été mis en place à l'attention de ceux qui éprouvent quelques difficultés avec l'outil informatique; les animateurs multimédia sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, au 04 95 22 00 05. ■ JPM



Photo DR. - Violle d'Ajaccio

\*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

## 7<sup>e</sup> challenge innovation, in casa!

La Fondation de l'Université de Corse a lancé le 11 mai la 7<sup>e</sup> édition du challenge innovation. L'évènement invite chaque année des étudiants de l'Université de Corse issus de différentes filières à travailler durant trois jours au sein d'équipes pluridisciplinaires sur des projets innovants dans le domaine du numérique, liés par exemple aux applications mobiles, aux objets connectés, à la robotique. Epidémie de Covid-19 oblige, cette année, ce marathon créatif se déroulera selon des modalités un peu particulières: «in casa»! Mais si la pandémie a imposé cette contrainte inédite, elle sera également un des moteurs de cette édition 2020 puisque, en travaillant sur des thématiques bien précises (santé, business, solidarité, éducation, environnement), les équipes auront pour objectif de proposer des projets permettant de répondre aux problématiques engendrées par le Covid-19.

Les participants auront jusqu'au 25 mai à midi pour faire parvenir leurs propositions de projets à l'adresse mail [fondation@univ-corse.fr](mailto:fondation@univ-corse.fr). Bien qu'il soit possible de participer seul, il est recommandé de travailler en équipe de 3. L'évènement aura lieu en ligne, les 10, 11 et 12 juin. Les participants seront accompagnés de coaches et de mentors qui, tout au long de ces 3 jours de concours, pourront les aider en ligne à développer leurs projets.

Le 1<sup>er</sup> prix sera doté d'une somme de 1000€ par étudiant membre de l'équipe gagnante. Les gagnants pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix recevront du matériel informatique. Un prix coup de cœur pourrait être remis par la Fondation de l' Université de Corse. ■ JPM

### 30 %

Les chiffres de la semaine

des Français n'ont jamais changé leur mot de passe et près de 9% d'entre eux ont partagé le mot de passe de leur ordinateur professionnel avec leur conjoint ou leurs enfants, selon une enquête réalisée pour OneLogin en avril 2020 auprès de professionnels en télétravail en Allemagne, en France, au Royaume Uni, en Irlande et aux Etats Unis.

### 10,4

Les chiffres de la semaine

centimes d'euro de baisse sur le prix du litre de SP95 (soit -5,0%) et 7,3 centimes d'euro de moins sur le prix du litre de gazole (soit -6,8%). En avril 2020, les prix moyens à la consommation des carburants étaient en baisse pour le troisième mois consécutif. Les différentiels entre les prix moyens en Corse et sur le continent restent élevés: 16,2 centimes pour le SP95 et 16,1 centimes pour le gazole.

### 79 %

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

des projets immobiliers des Français sont maintenus, malgré les incertitudes économiques liées à l'épidémie de coronavirus, selon un sondage réalisé par OpinionWay pour Egide Informatique, éditeur de logiciels dédiés à la gestion de parcs immobiliers. Les sondés disent même qu'ils augmenteront leur budget d'achat immobilier de 3% et à 70% ils veulent investir hors d'une grande agglomération.



## LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

### LA SOIF DE NOTHOMB



**Amélie Nothomb**

*Soif*

Albin Michel, 2019

**C**omment ignorer Amélie Nothomb, cette romancière belge d'expression française qui, ayant commencé très jeune à écrire et ajoutant régulièrement chaque année un nouveau titre à sa bibliographie déjà impressionnante, a publié près d'une trentaine d'ouvrages? À celui qui se demanderait comment elle trouve à renouveler aussi abondamment son

répertoire d'idées, on peut répondre prosaïquement que, fille de diplomate, elle a suivi son père dans plusieurs de ses postes sur divers continents. C'est là une réponse bien imparfaite, assurément, car il suffit d'écouter quelques-uns des nombreux entretiens qu'elle donne dans les médias pour se rendre compte que sa vocation d'écrivaine est ancrée très solidement et qu'elle ne manque ni d'idées ni de projets, qu'elle défend avec d'intarissables et parfois excentriques argumentations.

J'ai lu certains de ses précédents romans et je dois avouer que je ne suis pas devenu un admirateur fêru ni de son style d'écriture ni de la personnalité médiatique de l'écrivaine. Sachant qu'elle a déjà obtenu plusieurs enviabiles prix littéraires, qu'elle est traduite et considérée dans plusieurs pays, et sans doute bien mieux qu'en France, j'ai noté que son dernier titre *Soif* avait provoqué chez de nombreux lecteurs un intérêt qui n'avait d'ailleurs pas manqué de toucher le célèbre jury Goncourt lui-même, et j'ai donc pris connaissance aussi de ce très court roman dont l'éditeur n'ajoute comme explication du titre que cette énigmatique phrase «*Pour éprouver la soif il faut être vivant.*»

Le sujet est en effet cette fois et plus encore étrange puisque la romancière s'est intéressée ici au personnage du Christ d'abord jugé puis condamné puis mourant sur la croix d'où il peut confesser ce qu'il ressent à chaque instant et réfléchir à son propre destin d'homme, devant le spectacle de la foule massée devant lui. Reconnaissons l'originalité d'un projet qui est loin d'être facile: que l'on soit croyant ou non, l'exercice peut tenter le lecteur car même si tout le monde n'a pas lu le Nouveau Testament dans le détail, chacun sait à peu près ce qu'on dit de Jésus sur la croix, du rôle de Judas et a entendu évoquer le nom de Marie-Madeleine. Donner la parole au personnage principal, lui faire exprimer des pensées très humaines, le montrer en fils aimant de sa mère et en amoureux fidèle d'une jeune femme explorée, peut toucher et émouvoir lorsque l'ensemble est habilement mené et bien écrit. C'est d'ailleurs une des qualités qu'on reconnaît à Nothomb, précisément cette écriture énergique et discursive, toujours surprenante, aux échappées réflexives intelligentes.

Ici, ces qualités se retrouvent mais le traitement particulier du religieux ou du mythique avec des moyens modernes et parfois malvenus tout en restant après tout philosophiquement légitimes, peut déconcerter. À ce qu'on peut entendre ici ou là, certains lecteurs sont enthousiastes, mais d'autres rechignent carrément et se disent déçus: c'est le sort de toute tentative littéraire hardie et difficilement classable. Que conseiller alors à nos lecteurs?

Lire ce roman, se laisser entraîner par ses mises en scène peu ordinaires, sans trop se soucier de ce que l'on croit ou ne croit pas d'ordinaire en notre siècle. Prendre le risque de s'ennuyer peut-être alors des dialogues parfois trop bavards, des réflexions de l'auteur, des attitudes des divers personnages. Se dire par moments qu'il fallait le faire de s'attaquer de manière fictionnelle à un sujet comme celui-là, de le ramener à des sensations trop humainement sensibles, de réduire en somme une épiphanie à une sensation insupportable de soif. Et si l'on trouve que la lecture reste encore trop éprouvante, cent cinquante pages en gros caractères n'est pas non plus la mer à boire. ■

# CARNETS DE BORD

## LIBERTÉ SURVEILLÉE, « LEAPFROGGING » ET DONNEURS DE LEÇONS

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de  
*À quoi servent les députés?* (Larousse, 2008),  
*Le Fait du Prince* (Calmann-Lévy, 2017),  
*Le Tour de France et la France du Tour* (Calmann-Lévy, 2019).



**E**mmanuel Macron a trouvé une bataille à célébrer. Par les temps qui courent, cela relève de l'exploit. En mai 1940, l'exploit était plus grand encore, même si cette bataille n'a donné lieu qu'à une victoire morale: le président de la République commémorera, dimanche 17 mai, la bataille de France et notamment les combats de Montcornet, dans l'Aisne, qui virent le colonel de Gaulle, commandant la 4<sup>e</sup> division cuirassée, tenter de barrer la route de Paris à l'armée allemande. Plusieurs offensives furent lancées par de Gaulle. Faute d'appui de l'aviation, il ne put finalement l'emporter. Mais la contre-offensive de Montcornet, nous disent les livres d'Histoire, est la seule de la campagne de France qui réussit à faire reculer les Allemands. On connaît la suite du destin du colonel de Gaulle et l'on célébrera dans un mois, sans doute avec moins d'effusions que prévu, le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin. Deux occasions pour Emmanuel Macron [tout ceci était prévu bien avant l'arrivée du Covid-19] d'en appeler à l'union nationale.

### EN LIBERTÉ SURVEILLÉE

Se ruer dans les boutiques pour acheter des vêtements [on a grossi pendant le confinement!], filer chez son libraire pour faire le plein après 55 jours de lecture, faire la queue au garage pour laver sa voiture, tenter timidement de remettre les pieds dans les transports en commun: chacun [sans parler de ceux qui continuaient le télétravail à domicile] a vécu les premières journées du déconfinement dans un mélange de soulagement et d'inquiétude. Ne plus être obligé de remplir une «*attestation dérogatoire*» pour sortir de chez soi, quel bonheur! Le masque est plus gênant sur le nez que l'attestation dans la poche, mais on peut aller où l'on veut, autant de temps qu'on le veut, dans le respect de la limite de cent kilomètres. C'est une liberté très encadrée, même si on ne peut toujours pas aller au cinéma, ni au restaurant, à la piscine, au concert ou voir un match de football.

Quand on repensera à ces 55 jours et que les historiens les raconteront, on dira: chapeau! Chapeau à ceux qui ont continué de travailler pour les autres pendant cette période. Chapeau aux soignants, bien sûr. Chapeau à la population, malgré quelques rares désordres. C'est une journaliste allemande qui le dit: selon Michaela Wiegel,

correspondante à Paris du *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, «*les Français ont été exemplaires. Plus que les Allemands*». Pour une fois, cessons donc de nous auto-dénigrer en permanence!

### LE TEMPS DU «LEAPFROGGING»

A quoi ressemblera «le monde d'après»? Il est un peu tôt pour le savoir, d'autant que le coronavirus rôde toujours. Mais des enseignements sautent déjà aux yeux, provoquant ce que les anglosaxons nomment, nous apprend le quotidien *L'Opinion*, le «leapfrogging», ces sauts de grenouille qui permettent de progresser à toute allure. Ainsi, le télétravail s'est imposé et beaucoup d'employeurs vont devoir en tenir compte. Dans les entreprises, le virus a sans doute condamné à mort les «open space». Il a peut-être aussi donné un coup fatal à toutes ces réunions qui ne servent à rien, à ces déplacements professionnels qui peuvent se régler par visioconférence. Là encore, ce n'est pas la panacée, mais des petits gains de productivité, beaucoup de temps gagné et de stress en moins se profilent.

Dans les magasins, pour des raisons sanitaires, le paiement sans contact s'est imposé, et le plafond de paiement est passé de 30 à 50€. Même pour acheter le pain, c'est devenu un réflexe apprécié de part et d'autre de la glace en plexiglas installée à la caisse. La téléconsultation avec le médecin, suffisante dans un certain nombre de cas, a bondi: 10 000 par semaine début mars, 500 000 en avril. Pour les déserts ruraux, cela ouvre des perspectives sans tout régler pour autant. La classe à distance, avec l'aide de télévision [André Malraux en avait rêvé, le Covid l'a fait!] donne aussi quelques perspectives. La liste est loin d'être exhaustive. Bref, puisqu'un malheur est toujours bon à quelque chose, il va falloir que les «décideurs» de tous ordres réfléchissent à tout cela pour que la vie de demain tire profit des 55 jours de confinement.

### LE TEMPS DES RÊVEURS

Le monde de demain, beaucoup y pensent. Historiens, philosophes, sociologues, politologues et psychiatres ne cessent de se pencher sur les conséquences de la pandémie et livres, le plus souvent dans la presse écrite, des analyses passionnantes. Mais, parfois, on se



Illustrations d'après photos DR

pince en lisant certaines propositions. Quand on n'éclate pas de rire. Prenez Nicolas Hulot et son *Manifeste pour l'après-Covid*, publié par *Le Monde* du 7 mai. On connaît l'engagement écolo de l'ex-animateur et ex-ministre. Sa sincérité n'est pas en cause. Sa générosité non plus. Mais la naïveté de ses cent oxymores («*Le temps est venu de...*») laisse pantois. «*Le temps est venu pour une nouvelle façon de penser*» [n°3], écrit-il. Pourquoi pas, même si tout le monde peut y mettre ce qu'il veut. Mais que dire de «*Le temps est venu d'applaudir la vie*» [n°18], «*Le temps est venu des démocraties inclusives*» [n°51], «*Le temps est venu du travail qui épanouit*» [n° 61], «*Le temps est venu de nous réapproprier le bonheur*» [n°70], «*Le temps est venu de lier notre «je» au «nous»*» [n° 80], «*Le temps est venu d'un élan effréné pour ouvrir de nouvelles voies*» [n°97]. Sans oublier, pour la fin, «*Le temps est venu de créer le lobby des consciences*» [n°100].

Moi aussi, je suis favorable au bonheur plutôt qu'au malheur, à la paix plutôt qu'à la guerre. Mais la longue liste de Nicolas Hulot m'a rappelé mes bonnes résolutions d'adolescente avant le 1<sup>er</sup> janvier ou les bons sentiments entendus au cours d'instruction religieuse. Et je me méfie toujours un peu de ceux qui veulent absolument faire le bonheur des peuples. La pandémie qui nous a attaqués démontre, après beaucoup d'épisodes, que la réalité est complexe et que l'histoire est tragique. Nicolas Hulot, qui a été ministre, doit pourtant bien savoir qu'on ne fait pas de la politique avec seulement des bons sentiments et des pensées creuses.

Le *Manifeste* de Nicolas Hulot a pu faire sourire. Mais que dire de la tribune de 200 artistes et scientifiques, emmenés par Robert De Niro, Madonna, Marion Cotillard, Médiène et Juliette Binoche, toujours dans les colonnes du *Monde*, avec l'appui étrange de deux prix Nobel et du climatologue Jean Jouzel? Ils ne veulent pas «*revenir à la normale*» après la pandémie et dressent ce constat: «*L'extinction massive de la vie sur terre ne fait plus de doute et tous les indicateurs annoncent une menace existentielle directe. À la diffusion d'une pandémie, aussi grave soit-elle, il s'agit d'un effondrement global dont les conséquences seront sans commune mesure.*» Signataire de la tribune, le collapsologue Aurélien Barrau était sans

doute à la plume. Les 200 signataires se dressent donc contre le mal absolu: le «*consumérisme*», ce qui ne manque pas de sel de la part de personnalités qui prennent l'avion comme le commun des mortels monte dans le bus, et dont certaines ont fait de la publicité (il faut bien vivre!) pour des voitures, des parfums ou des organismes de crédit.

Leur texte, très court et assez pauvre, semble n'avoir été rédigé que pour dresser une liste de personnalités prestigieuses. On se demande si toutes l'ont lu. Imaginons plutôt les coups de téléphone: «*On prépare une tribune dans Le Monde pour appeler à un monde plus juste et dire que rien ne doit recommencer comme avant, tu signes?»* Décidément, j'aime trop les artistes pour leur confier l'avenir de mon pays.

### A LIRE OU À NE PAS LIRE

Sans parler des «*journaux de confinement*» dont la plupart étaient consternants, exception faite de celui de l'écrivain Marc Lambron dans *Le Journal du Dimanche*, les librairies vont bientôt regorger d'ouvrages sur l'épisode du coronavirus. Quelques titres au hasard pour allécher le lecteur ou le faire partir en courant? *Nous n'étions pas prêts*, *Au cœur de la tempête virale*, *Sept leçons à tirer de la crise du coronavirus*, *Restez chez vous*, *Contagions*, *Boostez votre système immunitaire*, en deux volumes s'il vous plaît.

Déjà disponible, *Les mots du Coronavirus*, publié chez Dalloz par l'institut Montaigne, signé d'Olivier Duhamel et Laurent Bigorgne, est, lui, un petit bonheur de lecture. Informé et grave, avec sérieux et humour, il balaie tous les mots qui ont pu être entendus, prononcés ou induits pendant cette étrange période de notre Histoire. De «*attestation dérogatoire de déplacement*» à «*zoonose*» en passant par «*distanciation sociale*», «*asymptomatique*», «*injonctions contradictoires*», «*pont aérien*», «*sérologie*», «*intelligence artificielle*» ou «*dysgueusie*», il nous parle de médecine, de santé, de politique, d'économie, de psychologie et d'histoire.. Y figure aussi, bien sûr, le mot «*déconfinement*», qui devrait prochainement rejoindre les dictionnaires, où il ne figurait pas. Il nous parle de nous. ■



## CREATION DE SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEVIE, du 20 mars 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** ALTA INVEST  
**Siège social :** Zone industrielle de Cincicia, 20170 LEVIE-2A

**Objet social :** L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur **Frédéric GRAZIANI**, demeurant Cours Simon Casanova, 20112 Mela de Tallano

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu au deux tiers.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ghisonaccia, du 09/04/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** La création et la gestion d'hôtel, de résidence hôtelière. L'activité de parahôtellerie. La fourniture de services annexes et de services aux personnes. **Dénomination :** EMCLOR RESIDENCES. **Siège social :** 310 Chemin des Asphodèles, 20240 Ghisonaccia. **Capital :** 1.505.000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. **Cession des actions :** Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quart des voix des associés disposant du droit de vote. **Président :** Mme. Marie-Aline PIETRI, demeurant 310 Chemin des Asphodèles, 20240 Ghisonaccia. **Directeur Général :** Mr. **Raphaël PIETRI**, demeurant Domaine Alpana Di Vetta, Villa n°1, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, la présidente.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 10 mai 2020 il a été constitué une SCI :

**Dénomination :** TANSHOZURU

**Siège social :** 2 Rue du Docteur Maglioli - 20000 Ajaccio

**Capital :** 250.000,00 €

**Activités principales :** en France et à l'étranger : l'acquisition, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement la vente des biens détenus, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de tous prêts

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** M. **Sébastien Pierre Simon LUCIANI** 2, Rue du Docteur Maglioli, 20000 AJACCIO et Mme **LUCIANI** née Marie Paule CECCALDI, 2 Rue du Docteur Maglioli, 20000 AJACCIO

**Cession de parts sociales :** Libre entre associés ; soumises dans les autres cas à agrément des associés à l'unanimité  
**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04.05.2020 a été constituée la Société dont la **dénomination sociale** est **JLS** sous la forme juridique de SAS, au **capital fixe** de 130.000 €, d'une **durée** de 99 ans à compter de son immatriculation, au **siège social :** Chez M. SACCO, Acqua Accitosa, 20220 CORBARA, ayant pour **objet :** la prise de participation dans toutes entités juridiques, la direction, l'animation de toutes entités juridiques, l'administration et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers dont elle serait propriétaire.

**Président :** M. **Jean-Pierre SACCO**, Acqua Accitosa, 20220 CORBARA  
Absence de commissaire aux comptes  
**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux assemblées personnellement ou par mandataire ou à distance par voie électronique. Il doit justifier de son identité. Il dispose du même nombre de voix que de nombre d'actions.

**Clauses restreignant la transformation des actions :** Toutes cessions et transmissions d'action sont soumises à agrément  
Les **formalités** seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**CLAP & CO**

**Siège social :** Maison Chantevent, 11 rue de la BCR, Voie Romaine, 20137 PORTO-VECCHIO **Capital :** 500 € **Objet social :** Fabrication, conception, vente par correspondance, par internet, en boutique, vente à domicile, vente sur les marchés, de tous produits textiles, prêt-à-porter, accessoires de mode, maroquinerie, bijoux fantaisie, objets de décoration, objet de puériculture. Création d'objets de communication visuelle et community management. **Président :** M **Rahimzadeh Farshad** demeurant imm le Kentucky, 6 avenue de Nice, 06800 CAGNES-SUR-MER élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARGESE du 11/05/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** NOUVEAU CULT

**Siège :** Villa Menasina, 20130 CARGESE

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 10.000 euros

**Objet :** Agence de communication, stratégie et image de marque.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Présidente :**

Madame **Charlotte FRAU**, demeurant Villa Menasina, 20130 CARGESE

**Directeur Général :**

Monsieur **Adrien MESSAOU**, demeurant Villa Menasina, 20130 CARGESE

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/02/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

**ILB**

**Siège social :** Résidence la Palmeraie - boulevard Louis Campi - 20090 AJACCIO

**Capital :** 8.000 €

**Objet :** La société a pour objet, en France et à l'Etranger, la création, la gestion et l'exploitation d'hôtels et restaurants, la fourniture de prestations hôtelières et de restauration.

L'acquisition, la propriété de tous immeubles et terrains, biens et droits immobiliers.

La promotion immobilière, la construction de bâtiments, la gestion patrimoniale, la location, l'administration desdits biens immobiliers, la prise en crédit bail  
**Gérant :** Mme **MANNI EPOUSE DERET Asmaa**, 331 ancienne route de Chartres - 45770 SARAN

**Co-Gérant :** Mme **ANTONA EPOUSE CASALONGA Audrey** Résidence Emily - Appt 25 - AGOSTA PLAGE - Route Rotajolo - 20166 PORTICCIO

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Conformément à l'article 22 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978

Avis est donné de la constitution par acte SSP d'une Société Civile dénommée « **NTM Investimmo** ». **Capital :** 1000 € [montant des apports en numéraire].

**Siège :** 35, Route du Stade - 20214 Calenzana. **Objet :** propriété, administration, gestion de tous droits ou biens immobiliers ; prise de participations ; gestion et administration de la trésorerie lui appartenant ou celle mise à sa disposition par les associés. **Durée :** 50 ans. **Gérant :** Johanna BARRESI domiciliée 35, Route du Stade - 20214 Calenzana.

**Immatriculation** au RCS de Bastia. Sauf entre associés, la transmission des parts est soumise à agrément de la collectivité des associés.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/04/2020, il a été constitué une EURL dénommée :

**KEYS CONCIERGERIE IN CORSICA**

**Siège social :** Lieu-dit Fiorino, Immeuble Casa di Fiume, Bâtiment B, 20144 Ste Lucie De Porto-Vecchio

**Capital :** 500 €

**Objet :** Location de Linge, repassage, ménage, travaux à domicile, gardiennage, Conciergerie privée, Coach Immobilier.

**Gérant :** Mme **Anita METZ**, Lieu-dit Fiorino, Immeuble Casa di Fiume, Bâtiment B, 20144 Ste Lucie De Porto-Vecchio.

**Admissions aux assemblées et droits de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 avril 2020 à Tralonca, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme juridique :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination sociale :** A TRALUNCHESE

**Objet social :**

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- La vente de fruits, de légumes et de produits corses.

**Siège social :** L'Alzelli - Route de l'Ostriconi - 20218 LAMA

**Durée :** 99 ans

**Capital social :** 100 €, divisé en 10 actions d'une valeur de 10 € chacune

**Président :** Monsieur **Martin PERINETTI**, né le 2 août 1957 à Corté (2B), de nationalité française, demeurant Village - 20250 TRALONCA

**Immatriculation :** RCS Bastia

N° 11

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 04/05/2020, il a été constitué une SCI :

**Dénomination :** CAP FLEURI

**Siège social :** Hameau de Piazza, 20228 Luri

**Capital :** 1000 €

**Activités principales :** Acquisition construction location de tous biens mobiliers et immobiliers

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** M. **MARIANI LAURENT** Hameau de Piazza, 20228 Luri

**Cession de parts sociales :** Soumise à agrément

**Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 12

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/05/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

**BA HAMMOU & FILS**

**Siège social :** 7 rue des Mangués, 20290 BORGIO

**Capital :** 2.000 €

**Objet :** Déblayage de chantiers, creusement de tranchées, exécution des forages horizontaux pour le passage des câbles et des canalisations, travaux courants de terrassement et tirage de fibre.

**Gérance :** M. **BA HAMMOU Mohammed**, 7 rue des Mangués, 20290 BORGIO. M. **BA HAMMOU Abdelmonaime**, 21 Revincio, 20290 BORGIO

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

**SAS CALA BIANCA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 Lecci

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte ssp en date du 07/05/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes, à Lecci :

**Dénomination** : CALA BIANCA**Capital** : 1.000 €**Siège** : Lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 LECCI**Durée** : 99 ans**Objet** : Boucherie – Charcuterie – Traiteur – Plats à emporter – Rôtisserie.**Président** : Tonino MANCINI, demeurant à Lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 LECCI  
**R.C.S** : Ajaccio.

N° 14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 06/05/2020, il a été constituée une SAS dénommée :

**LORD WILMORE****Siège social** : Zone Industrielle Cantone, Lot 6, 20260 CALVI**Capital** : 10.000€**Objet** : Armurerie, commerce d'antiquités, d'objets d'occasion, de biens mobiliers, d'objets d'art.**Président** : M. Anthony SANTINI, Quartier Donato, 20260 CALVI.**Admissions aux assemblées et droits de vote** : Toute action ouvre droit au vote ainsi qu'à la représentation aux Assemblées Générales ou consultations collectives.**Clauses d'agrément** : Toute cession requiert l'agrément des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers.**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte ssp en date du 12 mai 2020, il a été constitué une SCI :

**Dénomination** : SANSHOO**Siège social** : 2 rue du docteur Maglioli, 20000 Ajaccio**Capital** : 500.000,00 €**Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participations dans toutes sociétés immobilières, obtention de prêts**Durée** : 99 ans**Gérant** : M. Sébastien Pierre Simon LUCIANI 2 rue du docteur Maglioli et Mme LUCIANI née Marie Paule CECCALDI, 2 rue du docteur Maglioli**Cession de parts sociales** : Libre entre associés ; Agrément dans les autres cas de la collectivité des associés à l'unanimité  
**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 16

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 15/4/20, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée **DOMAINE DES RIBBE**. **Siège social** : e ribbe, 20115 Piana. **Capital min** : 11000€, **capital init** : 110000€, **capital max** : 130000€.  
**Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : M. Jean-Louis ARMATI, e ribbe, 20115 Piana. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION GERANT**

N° 17

**URBA 20**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 euros

**Siège social** : Lieu-Dit Le Stollo

20240 Ghisonaccia

378 784 532

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Patrick MABUT de **démissionner de ses fonctions de gérant** et a nommé en qualité de **nouveau gérant** statutaire Madame Joëlle, Thérèse MABUT, née GUIDICELLI, demeurant LOT LE STOLLO - 20240 GHISONACCIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour. **L'article 12** des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Madame Joëlle, Thérèse MABUT, née GUIDICELLI a été substitué à celui de Monsieur Patrick MABUT.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 18

**A.P.L**

S.A.R.L. au Capital de 7.623 €uros

**Siège Social** : L'Ariane Plage

Route des Sanguinaires

20000 Ajaccio

**R.C.S.** : Ajaccio 398 010 710

Aux termes d'une délibération en date du 01/05/2020, la collectivité des associés a **nommé en qualité de cogérante** Madame Manon, Mitho, Colette BRES, demeurant Résidence La Pietrina, Avenue de la Grande Armée, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 19

**AXO DIFFUSION**

SARL au capital de 15245 €

**Siège social** : Petralonga Salvini

20146 Sotta

349002923 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 05/05/2020, il a été décidé de **nommer nouveau gérant** Mme LAVIGNE EP PIETRI Françoise demeurant Petralonga Salvini, 20146 SOTTA à compter du 01/06/2020 en remplacement de M. PIETRI Jean-Luc démissionnaire  
**Mention** au RCS d'Ajaccio.

N° 20

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DELBAS**

Société Civile Immobilière

Au capital de 304 €

**Siège** : Res Marina Beach - N 20

20230 Santa Lucia Di Moriani

388871964 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 03/01/2020, il a été décidé à compter du 21/06/2018 de :

- **Nommer Gérant** M. DELORT Pierre 11 Traverse Cavaillon, 13011 MARSEILLE en remplacement de DELORT ANNONCIADE FRANCOISE décédé.  
**Mention** au RCS de Bastia.

N° 21

**LE BEFORE DE PORTICCIO**

S.A.R.L. au capital de 7.500 €uros

**Siège Social** :

Centre Commercial "A Viva",

Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

RCS Ajaccio 444 924 260

Aux termes d'une délibération en date du 07/05/2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Simon PAPINI de **démissionner de ses fonctions de gérant** et a nommé en qualité de **nouveau gérant** M. Jacques-Jean PAPINI, demeurant Résidence Candilelli, Villa N°15, Porticcio, 20166 GROSETTO PRUGNA, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 22

**AVIS**

Par assemblée générale du 31/12/2019, la Société Civile « JOAFRALEX » dont le siège social est Route du Stade - 20214 Calenzana, RCS Bastia n°428 797 682, a **donné acte de sa démission** à Madame Carole Costaglioti épouse Barresi, avec effet au 31/12/2019, Madame Johanna Barresi épouse Santelli demeurant seule gérante. **Formalités** au RCS de Bastia..

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 23

**OLIVIER RAIMOND CONSEIL**

SARL au capital de 100 €

**Siège social** : 8, rue Victor Massé

75009 Paris

878 471 283 RCS Paris

Aux termes d'une décision en date du 01/05/2020, l'associé unique, a décidé de **transférer** le siège social au **4, rue Prosper Mérimée - 20000 AJACCIO** à compter du 01/05/2020, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.  
**Gérance** : Monsieur Olivier RAIMOND, demeurant 8, rue Victor Massé, 75009 PARIS. **Radiation** au RCS de PARIS immatriculation au RCS d'AJACCIO.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 24

**SAS TECH EXPERTS,**

Au capital de 1.000 €

**Siège social** :

13, Lotissement Arbucetta,

Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia

841 246 192 RCS Bastia

Par décision du Président en application de l'article 4 des statuts le 29/04/2020, **transfert** du siège social au **60 avenue de Nice, 06800 Cagnes sur Mer**.  
**Modification** de l'article 4 des statuts. À compter du 29/04/2020.  
Président Frederic Porasso, 2 Impasse des Carrières, 98000 Monaco.  
**Validation** auprès du RCS de BASTIA.

N° 25

**BATI CLOUD 2B,**

SASU au capital de 1000 €

**Siège social** : Chiasso Longo

20215 Venzolasca

830818852 RCS Bastia

Le 06/04/20 l'associé unique a :  
- décidé de **transférer** le siège social au **Casa l'Alivetu, U Campore, 20215 Vesco-vato** à compter du 06/04/20.  
**Mention** au RCS de Bastia.

N° 26

**SN2L,**

SCI au capital de 100 €

**Siège social** : 67, Rue Chiassu Longu

20215 Venzolasca

797677671 RCS Bastia

Le 03/04/20, les associés ont :  
- décidé de **transférer** le siège social au **Casa l'Alivetu, U Campore, 20215 Vesco-vato** à compter du 06/04/20.  
**Mention** au RCS de Bastia.

N° 27

**A RIMESSA**

SCI au capital de 100 €

**Siège social** : 67, Chiassu Longo

20215 Venzolasca

830800124 RCS Bastia

Le 06/04/20, les associés ont :  
- décidé de **transférer** le siège social au **Casa l'Alivetu U Campore, 20215 Vesco-vato** à compter du 06/04/20.  
**Mention** au RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 28

**L'ETAGE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

**Siège social** : rue Spinola

20200 Bastia

850214198 RCS Bastia

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 15 AVRIL 2020**

Le quinze avril deux mille vingt,  
A 14 heures,

Monsieur Lelio Borel, demeurant Résidence Vittori, 6 rue François Vittori, Hall 1, app 16, 20200 Bastia agissant en qualité de Président de la société L'ETAGE sus-désignée, décide, pour sa décision en date du 2 janvier 2020, que la date d'effet du mandat de Monsieur Hafed Lamine nommé par le Président le 2 janvier 2020 en qualité de **Directeur Général** de la société, est le 1er avril 2019. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

**Le Président, Le Directeur Général.**

**ICN : Annonce légale**  
**Tel : 04 95 32 04 40**



## Maitre Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions du 6 avril 2020, l'associé unique de la Société « SERDEF », SARL au capital social de 150.000 Euros, dont le siège est Zone Industrielle de Tragone, 20620 BIGUGLIA (RCS BASTIA 342 732 567), a **décidé la transformation** de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

**Dénomination sociale modifiée à compter du 6 avril 2020 :**

SERVICE DEFENSE INCENDIE

**Nom commercial :** SERDEF

**Siège social :** Il est inchangé

**Objet social modifié à compter du 6 avril 2020 :** l'installation, la maintenance, la location, la vente de tous systèmes de protection incendie, d'alarmes incendie et de tous moyens de luttés contre l'incendie ; le conseil et l'audit dans le domaine de la sécurité incendie ; l'installation, la programmation et la maintenance des systèmes de contrôles d'accès aux bâtiments ; la formation dans le domaine de la sécurité incendie ; **Durée modifiée à compter du 6 avril 2020 :** la durée est prorogée de 49 ans, ce qui porte celle-ci à 99 ans.

**Capital :** Il reste fixé à 150.000 € divisé en 500 actions de 300 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, attribuées au propriétaire actuel des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Gilles POLETTI, demeurant lieu-dit Saint Paul, 20232 VALLECALE, est nommée Présidente de la Société, sans limitation de durée à compter du 06 avril 2020.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrement :** Toute cession d'actions est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés ainsi qu'à l'agrement de la collectivité des associés. **Mention** sera faite au RCS de Bastia.

## SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE BATTISTI

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 5000.00 €

Siège social :

145, avenue Sampiero Corso  
20200 Bastia  
850 695 578 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er février 2020, il résulte que : - Monsieur Jean Alexis LEHAY, directeur général a **démissionné de ses fonctions de Directeur Général** avec effet au 31/12/2019.

**L'article 34** des statuts a été modifié en conséquence. **Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

## BUREAU RESSOURCE ENVIRONNEMENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence le Panoramique  
Bat B4, Quartier Saint Joseph  
20600 Bastia  
853293629 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 20 avril 2020 :

Madame Jannick Franceschini, demeurant Res. Amphitriton, chemin Chinchine, 20600 FURIANI a **été nommée en qualité de Présidente** en remplacement de Monsieur Don-Pierre CASANOVA, démissionnaire.

**L'article 27** des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Don-Pierre CASANOVA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Jannick Franceschini.

Pour avis, Le Président.



## AVIS

L'AGE de la **SCI CB CORSICA**, capital 30 000 €, siège social 618 Rue André Chenier, 83000 TOULON, RCS Toulon : B 823 330 758 s'est réunie le 02/01/2020 pour voter les résolutions suivantes :

**1) Transfert du siège social à VESCOVATO (20215)**, Quartier Capucini, Bavajola.

**Gérant :** BRUN Alexandre, 628 rue André Chenier, 83000 TOULON

**2) augmentation du capital** pour le porter à 186.000 € par augmentation du montant nominal de la part de 100 € à 1000 € réparties à proportion des apports des associés

Ancienne mention : capital 30.000 € ; Nouvelle mention : capital : 186.000 €. Les **articles 4 et 7** des statuts ont été modifiés.

## BUREAU SERVICE CONSEIL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence le Panoramique  
Bat B4, Quartier Saint Joseph  
20600 Bastia  
853293660 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 20 AVRIL 2020, il résulte que :

Madame Jannick Franceschini, demeurant Res. Amphitriton, chemin Chinchine, 20600 FURIANI a **été nommée en qualité de Présidente** en remplacement de Monsieur Don-Pierre CASANOVA, démissionnaire.

**L'article 27** des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Don-Pierre CASANOVA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Jannick Franceschini.

Pour avis,  
Le Président.

## TOMASINI ASSISTANCE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.100 Euros

Siège social : Lieu-dit Suaralta  
20167 Sarrola Carcopino  
818 182 743 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/01/2020 a décidé, à compter du 01/01/2020 :

- **de modifier l'objet social** pour « Toutes activités récréatives et de loisirs de découverte ou de perfectionnement au sein d'un simulateur de chute libre ou tunnel à vent vertical, à usage professionnel ou ludique. Organisation de manifestations sportives, manifestations publiques ou démonstration. Vente de produits dérivés ».

\* **Ancienne mention :**

Entretien d'infrastructures industrielles. Transport de matériels industriels. Service V.T.C.,

\* **Nouvelle mention :**

Toutes activités récréatives et de loisirs de découverte ou de perfectionnement au sein d'un simulateur de chute libre ou tunnel à vent vertical, à usage professionnel ou ludique. Organisation de manifestations sportives, manifestations publiques ou démonstration. Vente de produits dérivés.

- **de remplacer la dénomination sociale** "TOMASINI ASSISTANCE" par "TOMASINI LOISIRS".

\* **Ancienne mention :**

La dénomination sociale est : TOMASINI ASSISTANCE - Son sigle est : T.A.

\* **Nouvelle mention :**

La dénomination sociale est : TOMASINI LOISIRS

En conséquence, les **articles, 2 et 3** des statuts ont été modifiés.

Pour avis,  
Le Président.

## EXTRAIT DE JUGEMENT

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/05/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **ouverture d'une procédure de Sauvegarde** à l'égard de :

Miss Gail (SAS)

Quartier du Fango

l'Annonciade

20200 Bastia

**Activité :** Holding

RCS Bastia B 407 996 610, 96 B 128

**Mandataire Judiciaire :**

SELARL Etude BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

**Administrateur Judiciaire :**

SELARL

Xavier HUERTAS

1, rue Lamartine

06000 Nice

**Mission :** De surveiller le débiteur dans sa gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/05/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Café des Délices (SARL)

Lieu-dit Chiapatella

C.C Moracchini - RN 198

20213 Penta di Casinca

**Activité :** Salon de Thé - Vente de Pâtisseries

RCS Bastia B 532 663 721, 2011 B 278

**Liquidateur :**

SELARL Etude BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour Extrait,  
La Selarl Me Nicole Casanova,  
Greffier.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

## SCI AMBES IV SCI en liquidation

Au capital de 200.000 €

Siège social :

Route des Sanguinaires

Parc Fiorella - Résidence Santa Lina

Bât. A - 20000 Ajaccio

Siège de la liquidation :

C/O M. Patrick BESSI

17 Cours Leclerc - Maison Cambell

20000 Ajaccio

844758052 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 06/05/2020, il a été **approuvé** les comptes définitifs de liquidation, **donné** quitus au liquidateur M. BESSI Patrick Antoine, 17 Cours Leclerc, Maison Cambell, 20000 AJACCIO pour sa gestion, **l'a déchargé** de son mandat et **constaté** la clôture définitive de la liquidation à compter du 06/05/2020.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Le liquidateur.

## Société à Responsabilité Limitée ALIC

Au capital de 100 €

Siège social : Les Alibizzias - Bât C

20137 Porto-Vecchio

RCS : Ajaccio

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2020, les associés ont **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur, **ont déchargé** de son mandat, et ont **prononcé** la clôture des opérations de liquidation à compter du 7 mai 2020 de la société SCI ALIC.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 39

**Maître Jean-Pierre SEFFAR**

Avocat

Résidence Paoli - 22A, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.03.05 - Fax : 04.95.31.78.57

**VENTE SUR LICITATION LE 02/07/2020**

Il sera procédé à la mise en vente sur licitation des immeubles suivants :

**SUR LA COMMUNE DE CERVIONE (20221)**

I - Une parcelle de terre au lieudit « Casone », cadastrée section B n°111 d'une contenance de 01 a 16 ca, sur laquelle est édifiée :

- I.1 Une maison d'habitation ancienne (plus de 100 ans) ayant bénéficiée d'une extension en 1984, élevée d'un étage à usage d'habitation.

La partie ancienne comprenant :

- \* entrée-salle à manger d'une S.U de 22.10 m² env.
- \* chambre d'une S.U de 11.39 m² env
- \* chambre d'une S.U de 10.69 m² env
- \* dégagement d'une S.U de 1.65 m² env
- \* grenier (combles perdus) d'une S.U de 45m² env. pondérée à 0.10 soit 4.50m² env
- \* deux caves, entrées indépendantes, équipées en eau et électricité, murs en pierres, sols dallés, d'un S.U de 45 m² pondérée à 0.40, soit 18.00 m²

La partie récente (édifiée en 1984) comprenant :

- \* cuisine d'un S.U de 9.87 m² env
- \* loggia attenante d'une S.U de 4.04m² env pondérée à 0.60 soit : 2.42m² env
- \* salle de bains d'une S.U de 2.49m² env
- \* W.C de 1.12 m² env
- \* cave (abri ouvert) d'une S.U de 17.50 m² environ pondérée à 0.15, soit 2.62 m² env

- I.2 Dépendances non bâties : jardin potager constitué de 2 planches de terrain en partie Nord de la maison inscrites au cadastre rénové de la commune de Cervione sous les n°110 et 172 de la section B d'une contenance de 03 a 70 ca.

II - Dans un ensemble immobilier sis sur une parcelle de terre au lieudit « Raffolaccio », cadastrée section B n°161», un appartement situé au 3ème étage d'un immeuble collectif très ancien (plus de 100 ans) élevé de 3 étages et greniers sur rez-de-chaussée, comprenant :

- Entrée d'une surface habitable de 6,16 m² environ
- Cuisine, d'une surface habitable de 15,77 m² environ
- Salle à manger d'une surface habitable de 15,58 m² environ
- chambre d'une surface habitable de 11,65 m² environ
- chambre d'une surface habitable de 10,22 m² environ
- chambre d'une surface habitable de 9,72 m² environ
- WC sur terrasse d'une surface utile (terrasse comprise) de 3,25 m² environ pondérée à 0,40 : 1,30 m² environ
- Grenier uniquement comme rangement d'une surface utile de 67,00 m² environ pondérée à 0,25 : 16,75 m² environ

Surface Utile Pondérée totale : 87,15 m² environ

III - Une parcelle de terre au lieudit « Raffolaccio » sur laquelle est édifiée une cave, cadastrée section B n°178, d'une surface utile pondérée de 5,80 m².

IV - Une parcelle non bâtie cadastrée section B n°10, lieudit « Costa » d'une surface de 80 m² en nature de friche, plat, desservie par une voirie, l'eau potable et l'électricité, située en zone UI du PLU.

V - Une parcelle non bâtie cadastrée section D n°207, lieudit « Battagliaja » d'une surface de 10,252 m² en nature de bois, maquis, située en zone N du PLU.

VI - Parcelles de terre non bâties, cadastrées section D n°209, 210, 211, 212, lieudit « Battagliaja » formant quasiment un même tènement d'une superficie totale de 5 076 m² en nature de bois (noisetiers) et maquis, situées en zone N du PLU.

VII - Parcelles de terre non bâties, cadastrées section D n°236, 237, 238, lieudit « Battagliaja » formant un même tènement supportant un bâti sommaire non équipé, d'une superficie totale de 7 000 m² en nature de jardin et verger, situées en zone U6 pour B 236 et 237 et en zone N pour B 238 du PLU.

VIII - Parcelle de terre non bâtie cadastrée section D n°239, lieudit « Salginca », d'une superficie de 4040 m², en nature de terre et verger, située en zone U6 pour 1860 m² env. et N pour 2180 m² env.

IX - Parcelle de terre non bâtie cadastrée section D n°242, lieudit « Salginca », d'une superficie de 3 240 m², en nature de bois et maquis, située en zone [agricole].

A l'audience du Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse)

**Le JEUDI 2 juillet 2020 A 11 HEURES**

Mises à prix :

**MISES A PRIX :**

**LOT N° 1 :**

**Art.1 :** parcelles sises à CERVIONE, lieudit « BATTAGLIAJA », cadastrées Section D n°236, 237, 238 : 312.900 €.

**Art. 2 :** parcelle sise à CERVIONE, lieudit « SALGINCA », cadastrée Section D n°239 : 103.900 €.

**TOTAL : 416.800€**

**LOT N°2 :**

Maison d'habitation et dépendances sises à CERVIONE, lieudit « CASONE », cadastrées section B n° 110,111, et 172 : 76 100€

**LOT N°3 :**

**Art. 1 :** Dans un ensemble immobilier sis sur une parcelle de terre au lieudit « Raffolaccio, cadastrée section B n°161», un appartement situé au 3ème étage d'un immeuble collectif très ancien (+ de 100 ans) élevé de 3 étages + greniers sur rez-de-chaussée, sis à CERVIONE, lieudit « RAFFOLACCIO » : 32.200 €.

**Art. 2 :** Cave sise à CERVIONE, lieudit « RAFFOLACCIO », dépendant de la parcelle cadastrée section B n°178 : 3000 €.

**Art. 3 :** Parcelle sise à CERVIONE, lieudit « Salginca », cadastrée section D n°242 : 12.960€.

**Art. 4 :** Parcelle sise à CERVIONE, lieudit « Costa » cadastrée section B n°10 : 5600 €.

**TOTAL : 53.760 €**

**LOT N°4 :**

Parcelle sise à CERVIONE, lieudit « Battagliaja » cadastrée section D n°207 : 41.000 €. **LOT N°5 :**

Parcelles sises à CERVIONE, lieudit « Battagliaja » cadastrées section D numéros 209, 210, 211 et 212 : 20.300 €.

avec possibilité de baisse de prix par le juge des criées, et reprise immédiate des enchères à la même audience sur la nouvelle mise à prix.

**Le cahier des conditions** de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Bastia.

**VISITE : Le 19 juin 2020 de 11 à 12 Heures.** (contact huissier de justice SCP Michel FILIPPI 04 95 31 53 31)

N° 40

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience d'adjudication de Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, au Palais de Justice, 4 Boulevard Masseria, 20000 AJACCIO, le**

**MERCREDI 8 JUILLET 2020 à 8 HEURES 30**

Département de Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio

La parcelle cadastrée AP 343 (979 m²) sur laquelle est édifiée une maison d'habitation de 133,50 m² carrez avec piscine et garage comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une entrée, un coin repas, une cuisine, un séjour, un dégagement, escalier, un w.c, une buanderie, une salle d'eau, une salle de sport.
- A l'étage ; un dégagement, une salle de bains, 3 chambres, une salle d'eau, un dressing et un balcon.

Et les 98/10.000èmes indivis de la parcelle à usage de chemin d'accès cadastrée AP 322 (1051m²)

**Mise à prix : 80.000 Euros**

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire.

- **Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>**

**Fait et rédigé à AJACCIO,  
Le 28 avril 2020,  
Pour extrait, (20170440).**

N° 41



**Merria di Cutuli à Curtichjatu**

20167 Cutuli à Curtichjatu

Tél : 04.95.25.61.36

Fax : 04.95.25.86.87

**[communcuttoli@wanadoo.fr](mailto:communcuttoli@wanadoo.fr)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Après examen de la possibilité d'ouverture des écoles à compter du 11 mai 2020, en tenant compte des données scientifiques, médicales, sociales et des différents avis donnés.

**Considérant** la décision à l'unanimité des maires de la CAPA en date du 24 avril 2020, demandant un différé de la date d'ouverture des écoles fixée au 11 mai 2020 ;

**Considérant** le résultat de la concertation du conseil municipal, réuni en visio le 4 mai 2020, validant la non ouverture de l'école de Cutuli à Curtichjatu le 11 mai 2020 ;

**Considérant** l'avis négatif recueilli auprès du personnel communal afférent [cantine, garderie, entretien] ;

**Considérant** l'avis négatif rendu par les associations de parents d'élèves ;

**Considérant** la recommandation de l'Exécutif de la Collectivité de Corse, formalisée le 6 mai dernier (Pianu di surtita progressiva è ammaestrata di u confinamentu per a Corsica) ;

**Vu l'avis** du Comité Scientifique du 20 avril 2020 préconisant de «maintenir les crèches, les écoles, les lycées et les universités, fermés jusqu'au mois de septembre».

**Nous avons pris la décision de ne pas ouvrir les classes maternelle et primaires le 11 mai 2020.**

**Le maire,  
Jean BIANCUCCI.**

N° 42

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience d'adjudication de Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, au Palais de Justice 4 Boulevard Masseria, 20000 AJACCIO, le

**MERCREDI 8 JUILLET 2020 à 8H30****Département de la Corse du Sud sur la commune de SARI SOLENZARA,**

Dans un ensemble immobilier dénommé « les Hauts de Favone » cadastré section D 125 - 126 - 127 - 128 - 129 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - 145 - 146 - 147 - 546 - 559 - 560 - 561 - 564 - 567 - 610 - 612 - 614 - 676 - 677 - 819 - 820 pour une contenance totale de 03 ha 46 a 25 ca :

**Le lot 502 :** soit un appartement situé au rez-de-chaussée du bâtiment D3 portant le lot n° 39 sur le plan de masse comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, une chambre, salle de bains, w.c, terrasse,

Avec 59/10.000èmes des parties communes générales.

**Occupation :** Le bien immobilier est actuellement vide de toute occupation.

**Mise à prix :** 70.000 Euros

Avec faculté de baisse du quart, puis de la moitié de la mise à prix en cas de carence d'enchères.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJaccio.

(Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et Associés", pour consultation).

**ETANT NOTAMMENT PRÉCISÉ :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire.

- Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,

le 06 mai 2020,

Pour extrait, (20190536)

N° 43

**FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

La location-gérance consentie par La société SAN LUCIANU, SARL au capital de 7622.45 euros, dont le siège est HOTEL SAN LUCIANU, MORIANI PLAGE, 20230 SAN NICOLAO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 34500478200016 à la société MARC WARNER, SARL au capital de 800000 euros, dont le siège social est Immeuble le Thovex 73150 VAL D ISERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ALBERTVILLE, sous le n° 423 890 466, suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 07/02/1997 enregistré à BASTIA.

**Du fonds de commerce** de HOTELLERIE RESTAURATION, situé à HOTEL SAN LUCIANU MORIANI PLAGE, 20230 SAN NICOLAO connu sous le nom de : "HOTEL SAN LUCIANU", **A pris fin** le 05/10/2019 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis signé **MARC WARNER,**  
le locataire-gérant.

N° 44

**SCI HUBERT**

Société Civile en liquidation

Capital : 152.499 Euros

Siège de liquidation : Falatte

7, Domaine de Sperone,

20169 Bonifacio

353 718 224 RCS Ajaccio

Suivant AGE du 04/02/2020, les associés ont **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus, **déchargé** le liquidateur de son mandat et **constaté** la clôture de la liquidation.

La **société sera radiée** du RCS d'AJaccio.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 45

**AVIS**

La location-gérance consentie par la société U CULOMBU, EURL au capital de 1.000 euros représentée par sa gérante, Madame Francesca CRUCIANI, dont le siège social est sis 4, rue A Marina à ALGAJOLA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 531.405.025. A Madame Stéphanie MARTIN, entreprise individuelle dont le siège social est sis 4 rue A Marina à ALGAJOLA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 834.392.813, du fonds de commerce de salon de thé, snack, glacier, crêperie et grande restauration sis 4 rue A Marina à ALGAJOLA a été **ré-siliée** en date du 31/12/2019.

N° 46

**EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE D'AJACCIO**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**EXTRAIT DE JUGEMENT**

Par jugement en date du 04/05/2020, le Tribunal de Commerce d'AJaccio a prononcé la **Liquidation Judiciaire Simplifiée** à l'égard de :

Nad'Tif

12, Cours du Général Leclerc

20000 Ajaccio

**RCS Ajaccio** 398 681 296 2009/B/364  
Immatriculation secondaire : (Etablissement principal)

RCS Bastia 2012/B/25 - 398 681 296

6, Avenue Piccioni [20220] l'Île-Rousse

Activité : Salon de coiffure et activités

annexes, commercialisation de produits

capillaires, esthétiques, cosmétiques et

accessoires s'y rattachant

Liquidateur :

Me Jean-Pierre CELERI

demeurant, 22, Cours Napoléon

[20000] Ajaccio

N° 47

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n° 86. , parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 28 février 2020....., n° 6810 AL 9.,

Concernant : « Changement de siège social de la SAS MA BIOTOPE. »

**Il fallait lire :** « Résolution N°3 : Il est décidé de transférer le siège social de la

société de Les Hauts de BITI, Résidence CASA BIGUGLIA 20620 BIGUGLIA à

l'adresse suivante : 32 lot ALIVI Rte de San Pellegrino 20213 FOLELLI »

**Et non :** « Résolution N°3 A l'unanimité des associés, il est décidé de modifier le

siège social de la SAS MA BIOTOPE et d'installer celui-ci à l'adresse suivante :

32 lot ALIVI Rte de San Pellegrino 20213 Folelli,

Comme écrit par erreur.

N° 48

**AVIS**

Mme. BURGER Johanna Jeanne Michèle né le 14/03/2002 à Bastia, [2B], demeurant route du couvent ERBALUNGA 20222 BRANDO **dépose une requête auprès du Garde des Sceaux** à l'effet de substituer à son nom patronymique [BURGER] celui de MARCHIONI.



# Actulegales.fr

## Toutes les annonces légales d'entreprises depuis 2010

**Nouveau** en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive  
enseigne - signalétique  
décoration vitrine - totem  
banderole - habillage véhicule  
signalétique extérieure  
chevalet - panneau  
impression grand format  
cartes de visite - flyers  
dépliants...

**Et bien d'autres supports  
de communication visuelle !**

**04 95 32 11 11**

RN 193 Rond Point Ceppe  
Lieu dit Cardello  
20620 Biguglia  
**Tél. 04 95 32 11 11**  
E-mail : [contact@pano-bastia.fr](mailto:contact@pano-bastia.fr)  
[www.pano-bastia.fr](http://www.pano-bastia.fr)



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

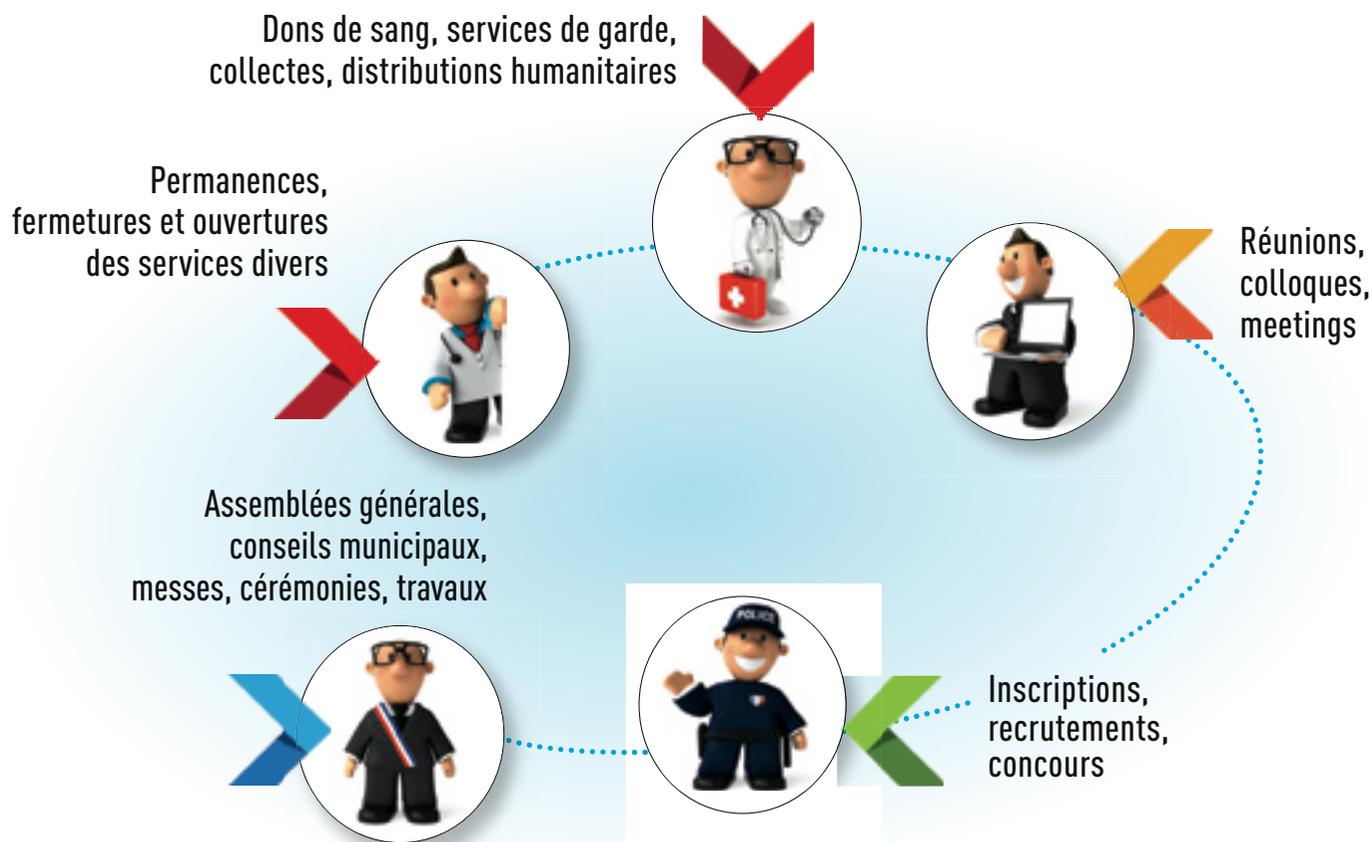
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

